

DEC133437INSU

Décision portant nomination de M. Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel PERAULT Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 avril 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet le suivi des dossiers liés à la politique de site du CNRS : CPER, convention de sites, Labex. Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel PERAULT demeure affecté au Laboratoire d'Études du Rayonnement de la Matière (UMR8112 LERMA) Observatoire de Paris - 61 avenue de l'Observatoire, 75014 PARIS ;

Article 2

Du 01 avril 2014 au 31 décembre 2014 M. Michel PERAULT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2014

Alain Fuchs